



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

07/03/2025

Date d'affichage

07/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle

Procuration(s) :

Mme BLANDIE Marie-Christine donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, M. DE VICARI Olivier donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. DE VICARI Olivier, M. JUNQUET Fabien, M. MIMIN Matthieu, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_010

Objet : **RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LE CD64 POUR FINANCEMENT D'ETUDES - PROJETS PETITE VILLE DE DEMAIN**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait passé en 2021 une convention triennale d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petite Ville de Demain.

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain (PVD), la Banque des territoires et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ont noué un partenariat visant à faciliter l'accès aux cofinancements d'études stratégiques, thématiques et pré-opérationnelles que les territoires lauréats mènent dans le cadre de leur projet de revitalisation. Dans ce cadre, la Banque des Territoires mobilise 200 Millions d'euros sur 6 ans destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation. Pour permettre aux bénéficiaires du Programme PVD d'accéder à ces ressources le Département des Pyrénées-Atlantiques, en tant que collectivité dédiée à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

Le taux maximal de financement attribué par le Conseil départemental au bénéficiaire dans le cadre du Programme PVD est fixé à 50%, au titre des crédits confiés par la Banque des Territoires.

Cette convention de 2021 ayant expiré fin 2024, il est proposé de la renouveler dans les conditions fixées au projet de convention annexé à la présente délibération.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 5 mars 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention triennale d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petite Ville de Demain et les demandes de cofinancement d'études.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA